

KOTAVA Tela Tamefa Golerava

Piskura : Kotava.org gesia ~ ~ www.kotava.org

AVAPEBURA
n° 135

***Schéma actancier
& Enchaînements
de compléments***

Staren Fetcey
(11/2023)

Schéma actancier et enchaînements de compléments

On va évoquer ici uniquement des notions syntaxiques, assez fondamentales en dépit du libellé un peu obscur. Le but de la langue est de construire et délivrer des énoncés compréhensibles et non-ambigus, par un énonciateur à destination d'un récepteur ou interlocuteur. L'unité fondamentale en matière syntaxique est celle de la proposition (ou de la phrase en cas de conjonction de plusieurs propositions). On va ici disséquer élémentairement quelques propositions en mode de parole déclaratif (ou phrases assertives), en isoler les blocs composants obligatoires et facultatifs, leur hiérarchie et leurs imbrications éventuelles. Et cela, en raisonnant à partir de la notion de valence verbale, laquelle en est la structure vertébrale.

Au titre du schéma actancier, en contexte déclaratif donc, distinguons les quatre cas de figure potentiels :

- 1) Valence ZÉRO : un verbe impersonnel seul, sans aucun sujet ni actant ;
- 2) Valence UN : un verbe intransitif et un sujet ;
- 3) Valence DEUX : un verbe transitif simple, un sujet et un actant complément d'objet // un verbe d'état et un *actant* attribut* // un verbe intransitif à complément, un sujet et un *actant* complément explicite (valeur, cause, mesure ou lien locatif)* ;
- 4) Valence TROIS : un verbe bitransitif, un sujet, un actant complément d'objet et un autre actant complément second.

** L'attribut en proposition attributive et le complément explicite en situation de verbe intransitif à complément sont typologiquement et par simplification didactique assimilés ci-dessous à des actants, quand bien même leur nature en est différente.*

En terme de nombre de « blocs constitutifs », celui-ci sera donc toujours de type « act. + 1 » (act. = nombre d'actants, + 1 = le verbe). Par exemple, en valence DEUX, il y aura donc au total trois blocs.

Indiquons dès à présent qu'on peut, très fréquemment d'ailleurs, rencontrer aussi des compléments circonstanciels, adverbiaux ou propositions subordonnées dans une proposition. Mais la caractéristique même de ces éléments d'être optionnels et supprimables sans créer d'agrammaticalité les exclut de facto du schéma actancier.

Conventions et sigles :

VT1 = Verbe transitif simple

VT2 = Verbe bitransitif

VI = Verbe intransitif

VE = Verbe d'état

Vp = Verbe transitif en voix passive

Vc = Verbe bitransitif en voix complétive

Sa = Sujet voix active

Sp = Sujet voix passive

Sc = Sujet voix complétive

AT = Attribut du sujet

CO = Complément d'Objet de verbe transitif

CS = Complément Second de verbe bitransitif

CA = Complément d'Agent voix passive/complétive

CE = Complément Explicite de verbe intransitif

CC = Complément Circonstant

1) Schéma actancier : valence ZÉRO

Ce cas de figure est pour ainsi dire quasi inexistant en pratique. Il s'agit du cas des verbes impersonnels en emploi absolu :

Exemples : **muvar** (*il pleut*) ; **awaltar** (*il fait du soleil*) ; etc.

Les seuls verbes impersonnels qui subsistent actuellement en Kotava sont ceux exprimant une situation atmosphérique ou naturelle (cf. *grammaire officielle pour plus de détails*). Ils sont peu nombreux et, en outre, ils sont désormais relégués aux oubliettes de par l'emploi généralisé de

leurs doublures construites avec le verbe **dú**.

- **muva dur** (*il pleut*) ; **awalt dur** (*il fait du soleil*) ; etc.

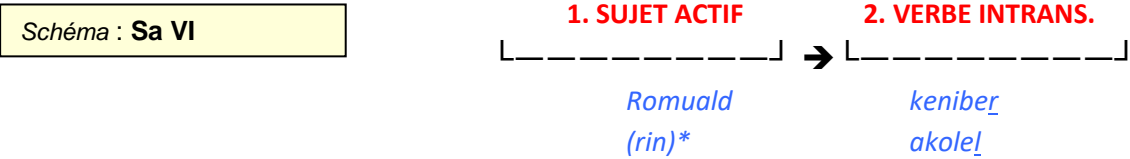
En résumé simplifié : négligeons ce cas à valence zéro.

2) Schéma actanciel : valence UN

Il n'y a qu'un seul actant, le sujet : proposition construite sur un verbe intransitif simple avec son sujet.

Exemples : **Romuald keniber** (*Romuald dort*) ; **(rin) akolel** (*tu es malade*)* ; etc.

Dans ce schéma de valence UN, les positions syntaxiques normales sont :



* Le fait que, dans nombre de situations, on puisse occulter le pronom personnel sujet (exemple n°2) n'induit pas que l'actant qu'il représente (repris par la désinence personnelle finale du verbe conjugué) serait absent.

Ce schéma à un seul actant n'autorise que la **voix active**.

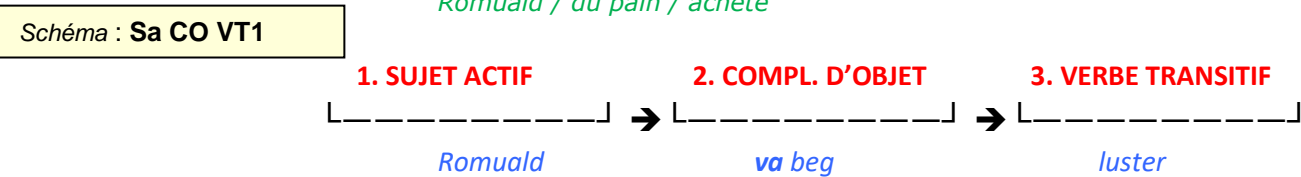
3) Schéma actanciel : valence DEUX

Ce schéma recouvre trois cas syntaxiquement distincts, comportant deux actants :

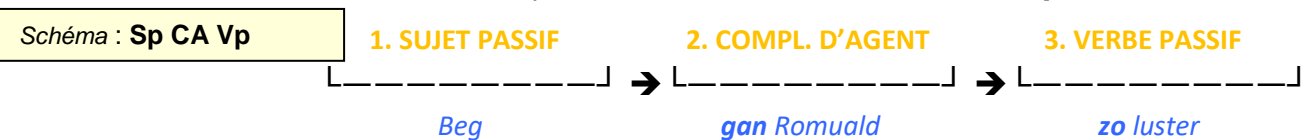
a) **Verbe transitif simple**, avec sujet et complément d'objet.

Il s'agit d'un type d'énoncé très courant.

Exemple : **Romuald va beg luster** (*Romuald achète du pain*)
Romuald / du pain / achète



Ce schéma actanciel peut être inversé sous forme de **voix passive**.



* À la **voix passive**, il y a une inversion des actants : le complément d'objet de la voix active (introduit par la préposition spécialisée **va**) devient le sujet en voix passive (**beg**) ; le sujet en voix active devient complément d'agent en voix passive (**Romuald**) et se voit alors introduit par la préposition spécialisée **gan** ; le verbe actif (**luster**) est mis au passif par la simple adjonction de la particule spécifique **zo**, sans autres modifications quelconques. En voix passive, le complément d'agent peut éventuellement être éludé, mais en réalité il est persistant tout en étant sous-entendu : on reste donc bien dans ce schéma à deux actants.

- b) **Verbe intransitif à complément explicite**, avec sujet et complément (valeur, cause, mesure ou lien locatif).

Quelques verbes intransitifs particuliers doivent normalement s'accompagner d'un complément « explicite » (qui n'est pas considéré comme un complément d'objet), dont la nature est soit de valeur, de mesure, de cause ou un lien locatif.

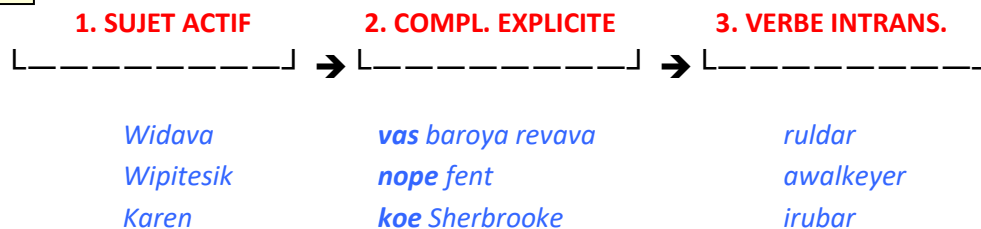
Le schéma positionnel des blocs est ici identique à celui du verbe transitif simple décrit juste avant, quand bien même le complément explicite ne doit en aucune manière être assimilé à un complément d'objet (exclusivement introduit par la préposition *va*).

Exemple : *Widava vas baroya revava ruldar* (*La ville compte trois quartiers*)
Widava / trois quartiers / compte [comporte, est composée de]

Wipitesik nope fent awalkeyer (*Le mendiant mourut de froid*)
Le mendiant / de froid / mourut

Karen koe Sherbrooke irubar (*Karen habite à Sherbrooke*)
Karen / à Sherbrooke / habite

Schéma : Sa CE VI



Les compléments explicites possibles : de valeur / mesure (préposition introductive *vas*), de cause (prép. *nope*), de lien locatif (prép. locative, notamment *ko(e)*).

Ce schéma actanciel n'existe qu'à la seule **voix active**. En aucun cas il ne peut basculer en voix passive, puisqu'un complément explicite n'est pas un complément d'objet.

- c) **Verbe d'état**, avec sujet et attribut.

Il existe dix-huit verbes d'état en Kotava (cf. *grammaire officielle pour la liste précise*). Ceux-ci introduisent un attribut (adjectif ou nominal/pronominal). La présence des trois éléments est requise, quand bien même le sujet peut parfois être simplement sous-jacent (règle de la persistance du sujet), ou l'attribut être sous-entendu (en antécédent dans une proposition antérieure).

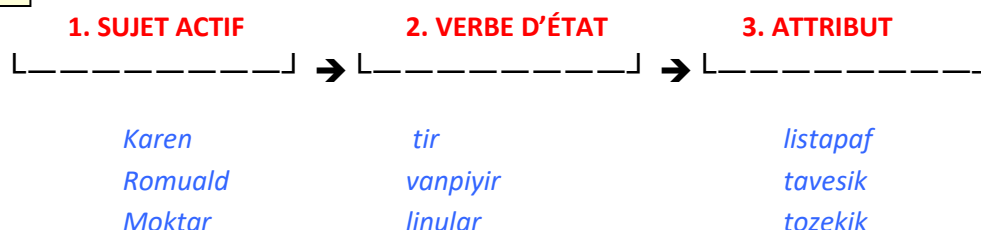
Le schéma positionnel des blocs est là aussi identique aux deux cas précédents.

Exemple : *Karen tir listapaf* (*Karen est très belle*)
Karen / est / très belle

Romuald vanpiyir tavesik (*Romuald est devenu enseignant*)
Romuald / est devenu / enseignant

Moktar linular tozekik (*Moktar se comporte comme un bandit*)
Moktar / se conduire [se comporter, agir] / [en] bandit

Schéma : Sa VE AT



Ce schéma actancier n'existe qu'à la seule **voix active**. En aucun cas il ne peut basculer en voix passive, puisqu'un attribut n'est évidemment pas un complément d'objet.

4) Schéma actancier : valence TROIS

Il y a trois actants : un verbe bitransitif, son sujet, le complément premier d'objet et le complément second (d'attribution le plus souvent)**. Il existe environ deux mille verbes en Kotava répondant à cette classification, dont beaucoup sont très courants.

Exemple : Karen va twa pu [gu]** Romuald zilir (Karen donne une lettre à Romuald)
 Karen / une lettre / à Romuald / donne

Moktar va roga bas [gu]** Karen faluyur (Moktar a dérobé un bijou à Karen)
 Moktar / un bijou / à Karen / a dérobé

Anna va trutca ika [gu]** xiz vindayar (Anna a échangé le tableau contre une bague)
 Anna / le tableau / contre une bague / a échangé

Schéma : Sa CO CS VT2

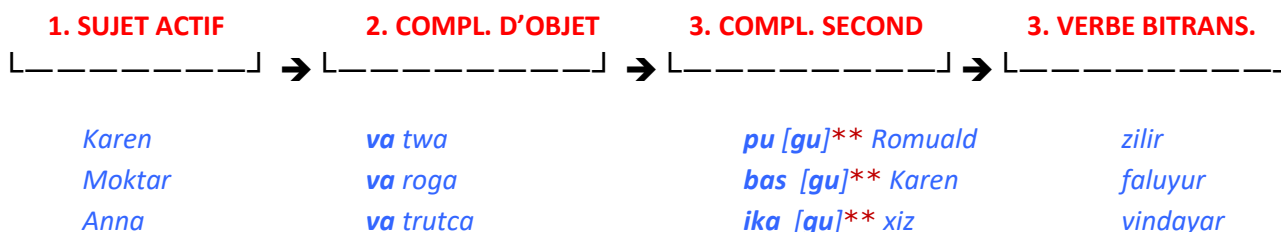
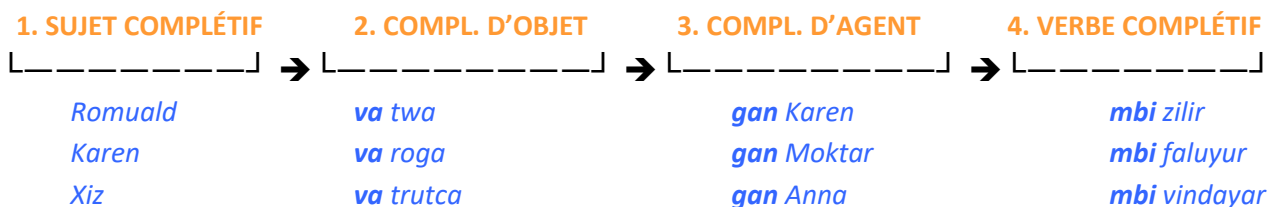


Schéma : Sc CO CA Vc

Ce schéma actancier peut être renversé sous forme de **voix complétive** (et aussi passive).



* À la **voix complétive**, il y a une inversion entre l'actant second et le sujet : le complément second de la voix active (introduit par les prépositions spécialisées **pu**, **bas**, **ika**, **icde** et quelques autres) devient le sujet en voix complétive (*Romuald*, *Karen*, *xiz*) ; le sujet en voix active devient complément d'agent en voix complétive (*Karen*, *Moktar*, *Anna*) et se voit alors introduit par la préposition spécialisée **gan** ; le complément d'objet en principe ne bouge ni ne change pas ; le verbe actif (*zilir*, *faluyur*, *vindayar*) est mis au complétif par la simple adjonction de la particule spécifique **mbi**, sans autres modifications quelconques. En voix complétive, le complément d'agent peut éventuellement être éludé, tout comme le complément d'objet, mais en réalité ceux-ci sont persistants tout en étant sous-entendus : on reste donc bien dans ce schéma à trois actants.

** Rappelons que la préposition « universelle » **gu** est couramment utilisée pour introduire le complément second, en lieu et place des prépositions spécialisées (*pu*, *bas*, *ika*, *icde*, etc.). Cela ne change en rien la nature du complément ni le schéma actancier de la proposition.

5) Enchaînements de compléments circonstants et hiérarchisation

Nous venons donc de détailler les divers schémas actanciels de base qu'on peut rencontrer en Kotava, constitutifs d'une proposition. Mais les choses peuvent en réalité se complexifier en présence de compléments surnuméraires et optionnels. Pensons notamment aux compléments circonstants, terme générique sous lequel on range principalement les compléments de phrase, les compléments adverbiaux, les compléments de noms et les compléments participiaux subordonnés.

Si on raisonne à partir des blocs constituants vus ci-dessus, ceux-ci peuvent être présents selon :

- **Bloc sujet** : compléments de nom, compléments circonstants, compléments adverbiaux, compléments participiaux ;
- **Bloc complément d'objet** : compléments de nom, compléments circonstants, compléments adverbiaux, compléments participiaux ;
- **Bloc complément second** : compléments de nom, compléments circonstants, compléments adverbiaux, compléments participiaux ;
- **Bloc attribut** : compléments de nom, compléments d'adjectif, compléments participiaux ;
- **Bloc verbal** : compléments adverbiaux, compléments circonstants (lieu, temps, moyen, etc.) ;
- **Hors bloc** : compléments de phrase, adverbes de phrase.

En se référant aux principes généraux et particuliers fixés dans la grammaire officielle, certains types des compléments ci-dessus sont contraints par des règles syntaxiques précises, d'autres peuvent se positionner un peu plus librement, au regard de leur référent. Rappelons :

- **Le référent doit être antécédent**, c'est-à-dire doit précéder un complément qui s'y raccorde : compléments de nom, compléments d'adjectif, compléments participiaux ;
- **Le référent est plutôt postérieur**, c'est-à-dire que le complément est exprimé avant son référent : compléments adverbiaux ;
- **Place totalement libre** à l'intérieur de la proposition, celle-ci va dépendre surtout de critères expressifs ou stylistiques : compléments et adverbes de phrase (étant par définition hors bloc, cela est logique).

Cela étant rappelé, la plupart du temps, les enchaînements ne posent guère de problèmes ou de risques d'ambiguïtés. Toutefois, l'expérience et la pratique montrent qu'il existe un certain nombre de cas complexes.

Partons d'un exemple en français :

Toni l'un des frères d'Alberto qui est pourtant policier et habite normalement à Montréal a été interpellé hier à Sherbrooke lors d'un cambriolage raté par la police locale.

En français, par expérience locutrice et habitudes de phrase, on doit comprendre que *Toni le frère d'Alberto, en dépit de sa profession et de sa résidence, se trouvait hier à Sherbrooke où il a participé à un cambriolage qui a échoué, et il a été arrêté par la police locale.* Pourtant, d'un point de vue purement formel car il y a des ambiguïtés potentielles, on pourrait comprendre que c'est la police de Sherbrooke qui a réalisé le cambriolage, auquel aurait participé Toni le frère d'Alberto.

Maintenant, prenons une première traduction possible en Kotava :

Toni tane berikye ke Alberto soe tise ardialik is sye irubase koe Montréal koe Sherbrooke bal keluyuna raklera gan lizukaf ardial arinton zo sopeyer.

Toni / un frère / d'Alberto / pourtant étant policier / et normalement habitant / à Montréal / à Sherbrooke / pendant ayant été raté cambriolage / par locale police / hier / fut appréhendé.

Cette traduction « sonne » par endroits bizarre. Pourquoi ? À deux endroits principalement : d'une part, du fait de la mention successive de deux lieux (*koe Montréal koe Sherbrooke*) pouvant laisser penser, si on ne connaît pas les deux villes, que Montréal est un quartier de Sherbrooke, d'autant

que cela serait le cas si, à la place, on rencontrait une succession telle que *koe Outremont koe Montréal*, selon le principe général des emboitements de compléments de nom ou de même nature. D'autre part, le fait que l'on ait un complément avec un participe passif (*bal keluyuna raklera*)* immédiatement suivi d'un complément d'agent (*gan lizukaf ardial*) peut faire croire qu'il se raccorde à la construction passive immédiatement précédente (et donc que *le cambriolage a été raté par la police locale*), alors qu'en réalité il est complément d'agent du verbe à la voix passive (qui suit) de l'ensemble de la proposition (*zo sopeyer* = il fut appréhendé) !

En outre, dans l'exemple, la règle de la référence euphonique, qui permet de distinguer sans ambiguïté possible Toni le frère d'Alberto, nous aide bien. Car si Alberto s'appelait Pierre, alors là on serait dans une grande confusion : en effet, on aurait alors *Toni tane berikye ke Pierre soe tise ardialik is sye irubase koe Montréal*, où l'on comprendrait que c'est Pierre (simple complément de nom à la base) qui est policier et habite à Montréal, et non Toni ! La règle de proximité enchaînée des compléments primerait, puisqu'on ne disposerait d'aucun indice contradictoire.

** Si on est très averti en Kotava, on ne fera pas de confusion sur cet aspect-là car si le participe passif employé (keluyuna) devait avoir un complément d'agent exprimé, alors il serait placé APRES son substantif (bal raklera keluyuna gan) dans le syntagme nominal et non pas avant. En étant placé avant (bal keluyuna raklera), cela induit de fait qu'il n'a pas de complément d'agent, et donc le complément d'agent qui apparaît à la suite (gan lizukaf ardial) ne peut le concerner lui.*

Examinons à ce stade la traduction qui serait la bonne, en remplaçant au passage Alberto par Pierre, afin d'aller au bout des difficultés :

Toni tane berikye ke Pierre, soe tise ardialik is sye irubase koe Montréal, bal keluyuna raklera koe Sherbrooke, gan lizukaf ardial arinton zo sopeyer.

Voyons ce qui a changé et a fait sauter toutes les ambiguïtés potentielles et les mauvais enchaînements :

a) On a introduit des virgules séparatives (devant correspondre à une légère pause à l'oral) entre plusieurs syntagmes, marquant ainsi leur disjonction. Celle entre *Pierre* et *soe tise* signe le raccordement du complément participial à Toni et non à Pierre. Pour rappel, *Toni* est en apposition de *tane berikye*, et c'est pourquoi l'euphonie est en « e » sur *berikye* et non en « i » sur Toni.

Les autres virgules permettent également de disjoindre sans ambiguïté les divers compléments, notamment celui d'agent lié au verbe à la voix passive.

b) On a inversé l'ordre entre les compléments verbaux temporel (*bal keluyuna raklera*) et locatif (*koe Sherbrooke*) afin d'éviter la succession de deux compléments locatifs qui n'ont pas le même référent et ne doivent donc pas se présenter comme une succession emboîtée.

La conclusion simple mais fondamentale qui découle de l'étude de ce court exemple (on aurait pu raffiner encore davantage), est qu'il est impératif de garder à l'esprit la nécessaire hiérarchie des compléments et de ne pas hésiter à disjoindre les compléments lorsqu'il y a des risques potentiels de confusion. Et pour cela : **DISJONCTION = VIRGULE.**

6) Séparer les compléments, visuellement et oralement

Ce court paragraphe pour reprendre ce qui vient d'être exposé ci-dessus. On ne doit surtout pas hésiter à séparer les divers compléments, grâce à l'usage de la virgule à l'écrit et donc d'une légère pause à l'oral. Ce principe est vraiment fondamental. Illustrons-le par un autre type d'exemple, assez fréquent en réalité, notamment en littérature ou dans les textes écrits.

Il n'est pas rare dans certains énoncés et propositions de faire face à des successions imbriquées de compléments d'objet nominaux (introduits par la préposition ad hoc *va*) et qui viennent en collision avec un complément d'objet verbal (introduit de base par la même préposition transitive d'objet *va*). Lorsque de telles séquences se rencontrent, les risques d'ambiguïté sont grands.

Prenons là encore un exemple :

Vonera va warzera va foalk ta tuwitara va siniafa tawamidura va romplekurapa va grustara va kobara koe iaxe ke gola kadimion fu nekir.

Développement / de production / de machine(s) / pour moderniser / chinoise agriculture / grand bouleversement / organisation / de travail / dans usine(s) / de région / sous peu / va entraîner.

Le développement de la production de machines destinées à la modernisation de l'agriculture chinoise va entraîner sous peu de profonds bouleversements de l'organisation du travail dans les usines de la région.

On le constate immédiatement, il y a une profusion de compléments d'objet imbriqués : trois au titre de compléments nominaux du sujet, et deux compléments nominaux du complément d'objet verbal de la proposition, soit un total global de six (tous introduits par la même préposition *va*). Il manque clairement un « séparateur » entre le bloc sujet (incluant sa succession de compléments de nom et celui de but) et le bloc du complément d'objet verbal (et ses propres compléments nominaux d'objet, ainsi qu'un complément génitif et un autre de nature locative). On ne doit donc absolument pas faire l'économie d'imposer une **virgule séparatrice entre les deux blocs** (...*va siniafa tawamidura , va romplekurapa*...). Dans la mesure où l'expression canonique rejette le verbe en fin de proposition, au-delà de son complément d'objet, il n'y pas d'autre méthode, sauf à imaginer éventuellement découper la phrase en plusieurs plus petites et qu'il resterait à coordonner correctement au moyen de pronoms ou d'adverbes relatifs pour en conserver le sens. Donc la bonne forme sera :

- Bloc sujet : *Vonera va warzera va foalk ta tuwitara va siniafa tawamidura,*
- Bloc complément d'objet verbal : *va romplekurapa va grustara va kobara koe iaxe ke gola*
- Bloc verbe : *kadimion fu nekir*

Par contre, dans cet exemple tout au moins, on ne devrait pas trouver d'autres virgules sous-isolant tel ou tel complément, car cela créerait des disjonctions cassant soit le bloc sujet, soit le bloc du complément d'objet verbal. En revanche, une dernière virgule « délimitant » la fin du bloc du complément d'objet verbal et le début du bloc du verbe serait possible, mais n'est ici absolument pas nécessaire.

7) Conclusions rapides

La syntaxe constitue un domaine de la grammaire pas toujours facile à expliciter, contrairement aux autres aspects que sont la phonologie et la morphologie. Car elle procède beaucoup des habitudes langagières et de la langue « réelle » telle qu'elle serait parlée au quotidien. Mais c'est pourquoi il est important de bien comprendre les notions de schéma actanciel qui en sont la véritable structure. À partir de là, l'expression et la compréhension interlocutrice s'en trouvent largement facilitées.

De même, si le Kotava offre une très grande souplesse quant à l'organisation et l'enchaînement des syntagmes, des propositions et des phrases, il importe néanmoins de bien garder à l'esprit, par exemple, qu'une chaîne de compléments doit être organisée rigoureusement, sous peine d'ambiguïté ou de méprise. La ponctuation, même si elle est théoriquement externe à la langue stricto sensu, a un rôle à jouer qui peut se révéler impératif.

Concernant spécifiquement les enchaînements de compléments, évoqués dans les deux paragraphes précédents (voire même de coordinations syntagmatiques plus largement), j'ai imaginé un nouveau mécanisme optionnel qui pourra, je le crois, s'avérer très utile dans certaines situations. Celui-ci est en étude et va être proposé pour adoption (ou non) lors du prochain comité linguistique qui se tiendra en décembre 2023. On en reparlera.